



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en garde sur le projet de décret sur les ouvrages hydroélectriques

Question écrite n° 14184

Texte de la question

M. Julien Rancoule alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la biodiversité, sur les conséquences environnementales du projet de décret visant à faciliter l'installation de nouveaux ouvrages hydroélectriques et plus précisément la petite hydroélectricité. Alerté par la fédération nationale de pêche, ce projet de décret fait actuellement l'objet d'un arbitrage. Bien que le développement de l'hydroélectricité soit essentiel, M. le député demande que toutes les garanties soient prises pour que la parution du décret ne soit pas incompatible avec le maintien d'un bon état des cours d'eau, n'affecte pas de manière grave le niveau d'eau des rivières et qu'il prenne en compte l'exigence de la préservation de la biodiversité. Sur ce dernier point, il est nécessaire que les poissons migrateurs, patrimoine unique, irremplaçable, au bord de l'extinction, ne soit pas mis en danger.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14184

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : Biodiversité

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2024](#), page 19

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)